

La MOULINETTE PLESSÉENNE



Commune de
Plessé

Comment objectiver un choix, une prise de décision ?

Comment ne rien oublier dans la construction d'un projet ?

Comment monter en compétence, approfondir une problématique ?

Qu'est-ce qui compte vraiment ?



Pour répondre à ces questions, le comité Cadre de Vie et Transition Territoriale a construit un tableau des critères de résilience, crible par lequel sont passés **tous nos projets et toutes nos politiques publiques**.

CRITÈRES DE RÉSILIENCE DES PROJETS ET DES POLITIQUES PUBLIQUES

VOLET TECHNICO-ECONOMIQUE

PARTICIPATION
CITOYENNE
CO-CONSTRUCTION



VÉGÉTALISATION,
CYCLE DE L'EAU
ET BIODIVERSITÉ



RAFRAICHISSEMENT
ILÔT DE FRAICHEUR



IMPACT SANITAIRE ET
ENVIRONNEMENTAL
POLITIQUE
ZÉRO POLLUTION



SOBRIÉTÉ
FINANCIÈRE



ÉCONOMIE CIRCULAIRE
RÉEMPLOI
POLITIQUE
ZÉRO DÉCHET



SOBRIÉTÉ
EN RESSOURCES ET
MATIÈRES PREMIÈRES



CIRCUITS COURTS
DES RESSOURCES ET
DE LA MAIN-D'ŒUVRE



ANALYSE DU
CYCLE DE VIE
BILAN CARBONE



VOLET USAGES ET USAGERS

BIEN - ÊTRE
AMÉLIORATION DE
LA QUALITÉ DE VIE



VIVRE ENSEMBLE
INCLUSION SOCIALE
SOLIDARITÉ



ACCESSIBILITÉ



MOBILITÉS
DOUCES
ET DURABLES



ÉGALITÉ
HOMMES - FEMMES
FILLES - GARÇONS



INTERGÉNÉRATIONNEL



ÉQUILIBRE ENTRE LES
BOURGS SUR LA
COMMUNE



ÉVALUATION - AJUSTEMENT
- OPTIMISATION

PARTAGE D'EXPÉRIENCE

COOPÉRATION INTER-
TERRITORIALE

MISE EN OEUVRE

1. Selection des critères de résilience pertinents :

Tous les critères de résilience du tableau ne sont pas forcément pertinents dans la problématique étudiée. Le groupe de travail commence par définir ceux qui seront pris en compte.

2. Attribution d'un coefficient :

Les critères de résilience pertinents dans la problématique étudiée sont pondérés par un coefficient en fonction de l'importance que l'on veut donner à ce critère dans la décision qui sera prise.

3. Débat, discussion, montée en compétence, approfondissement de la problématique :

Chaque critère est une porte d'entrée différente dans la problématique étudiée, et sera approfondi jusqu'à ce que les membres du groupe de travail aient acquis suffisamment d'expertise pour passer à l'étape suivante ! Cette phase peut nécessiter l'intervention d'agents, de techniciens, de professionnels, etc ...

4. Notation pondérée

Chaque membre du groupe de travail va attribuer une note par critère au projet. Cette note va ensuite être multipliée par le coefficient défini précédemment.

5. Note globale

La somme des notes pondérées obtenues à chaque critère est additionnée et constitue la note globale du projet.

**LE CONSEIL MUNICIPAL PEUT
PRENDRE UNE DÉCISION ÉCLAIRÉE
ET OBJECTIVE !**

DEVENEZ VIP !

RDV à l'accueil en Mairie ou sur
www.commune-de-plesse.com